

Re - jet de bouteille du balcon et dégradation camion

Par abinome, le 24/08/2011 à 15:08

Bonjour,

Je reviens sur mon post d'hier concernant ce soi disant jet de bouteille que j'aurais fait par le balcon et qui a égratigné légèrement la carrosserie d'un camion : si la police, à l'issue de ma convocation, décide que j'en suis responsable même si je nie ma responsabilité, qu' est ce que je risque ? car :

- 1- Je dirais que je n'en suis pas responsable
- 2- Qu'il n'y a aucun témoin visuel
- 3- Que la présence de bouteilles vides de même marque que celle responsable du choc sur le camion sur mon balcon n'est pas une preuve dans la mesure où déjà, d'autres personnes de l'immeubles peuvent aussi en avoir et qu'ensuite, j'aurais été très bête d'accepter que la police municipale rentre chez moi en les laissant en visue

Je suis quand même très inquiète sur les suites puisque la police municipale est partie de chez moi convaincue de ma responsabilité après avoir vu ces bouteilles vides sur mon balcon?

Par avance, merci de votre réponse

Par mimi493, le 24/08/2011 à 15:09

Restez dans votre fil

Par abinome, le 24/08/2011 à 15:11

Pardon, je ne comprends pas votre réponse